

ses domaines d'intérêt sur le plan international. Pour sa part, le Conseil des sciences du Canada est un organisme quasi-gouvernemental ayant pour mandat d'effectuer des recherches et de formuler des recommandations sur la politique scientifique du Canada tant à l'échelle nationale qu'internationale. Son activité débordante des dernières années s'est traduite par la publication de nombreux rapports et analyses pénétrantes sur la politique scientifique: en outre, le Conseil a, à maintes reprises agi à titre de conseiller auprès du gouvernement fédéral sur l'orientation de la recherche et du développement scientifique, domaine pour lequel le Canada et les autres pays manifestent un intérêt croissant. Pour être en mesure d'offrir le meilleur service possible, le Conseil reste en contact permanent avec la communauté scientifique internationale.

Dans le domaine de l'aide aux étrangers, l'Agence canadienne de développement international est chargée de l'application du programme officiel canadien de coopération avec les pays en voie de développement. Elle disposait en 1978 d'un budget de près d'un milliard de dollars qu'elle a affecté, en moitié, à des programmes d'aide bilatéraux, y compris des programmes d'assistance technique et économique et des programmes d'aide d'urgence à des pays d'Asie, du Commonwealth et de l'Afrique francophone, d'Amérique latine et des Antilles. Le reste a été consacré à l'assistance multilatérale et à des programmes spéciaux dans le cadre desquels des milliers de coopérants canadiens vont travailler à l'étranger et des milliers d'étudiants étrangers viennent parfaire leur formation au Canada. Bien que l'Agence canadienne de développement international ne considère pas la culture comme partie intégrante de son mandat, son travail la met constamment en contact avec ce secteur, d'autant plus que dans de nombreux pays du Tiers-Monde, il est impossible de distinguer les entreprises à caractère culturel des autres types de projets.

Il ne faudrait pas encore croire épuisée la liste des institutions et organismes fédéraux s'occupant d'activités culturelles à l'échelle internationale ou possédant certaines compétences législatives en matière de relations culturelles avec l'étranger. D'une certaine façon, la plupart des ministères et organismes fédéraux ont un rôle à jouer dans ces relations. Ainsi, du fait de ses responsabilités en ce qui concerne l'exportation et la vente de produits canadiens à l'étranger, le ministère de l'Industrie et du Commerce s'occupe de la promotion, de l'exportation et de la vente de produits culturels tels que livres, tableaux, artisanat, disques et enregistrements. Les pressions croissantes en faveur d'un développement des exportations de produits culturels canadiens amènent à croire qu'il jouera un rôle de plus en plus important dans l'évolution des relations culturelles avec l'étranger. La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne s'occupe pour sa part de la commercialisation et de la distribution des films canadiens sur les marchés étrangers. Quant à la Bibliothèque nationale et aux Archives publiques du Canada, elles prennent une part active aux manifestations internationales dans leurs domaines respectifs. Enfin, les divers travaux de recherche dont il prend l'initiative, amènent le Conseil de recherches médicales à prêter son concours à de nombreuses entreprises internationales dans la sphère médicale, notamment à participer à des échanges de délégations de médecins avec d'autres pays et à des programmes de bourses d'études. On conviendra donc que la plupart des institutions et organismes fédéraux sont appelés non seulement à apporter une contribution, mais également à collaborer activement à l'élaboration d'un cadre approprié pour les relations culturelles entre le Canada et l'étranger. Au centre, se détachant nettement de cet ensemble diversifié de structures fédérales, on retrouve le ministère des Affaires extérieures, toujours conscient du besoin